



---

**SONDAGE SUR LA SCOLARISATION EN MILIEU  
ORDINAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE  
HANDICAP EN ELEMENTAIRE ET AU COLLEGE**

**- Sondage de l'Institut CSA -  
- Note des principaux enseignements -**

**N° 1001198**

**Février 2011**



## Fiche technique du sondage

---

### Dispositif 2011-2011 au collège :

Etude exclusive CSA / HALDE / CNSA en deux volets :

Volet 1 : interrogation d'un **échantillon national représentatif de 300 principaux de collège**. L'échantillon a été constitué d'après la méthode des quotas (statut de l'établissement public/privé, région, taille d'agglomération, présence d'U.L.I.S. ou non). L'interrogation a été effectuée par téléphone du 15 au 20 décembre 2010.

Volet 2 : consultation auto-administrée en ligne auprès de **collégiens en situation de handicap** scolarisés au sein des 300 collèges de l'échantillon du volet 1. La consultation a été réalisée du 7 au 20 février 2011. 308 élèves y ont participé.

L'enquête se poursuivra par une interrogation des parents de ces collégiens et par une interrogation en entretien qualitatif d'enfants, de parents et de professionnels œuvrant en faveur de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

### Dispositif 2008-2009 en maternelle et primaire :

Etude exclusive CSA-OXALIS pour la HALDE en trois volets :

Volet 1 : un **échantillon national représentatif de 501 directeurs d'école maternelle et primaire** interrogés par téléphone du 12 au 21 novembre 2008. L'échantillon a été constitué d'après la méthode des quotas (Statut de l'établissement public/privé, Région, taille d'agglomération, Maternelle/Primaire, présence de C.L.I.S. ou non). Les directeurs d'établissement disposant d'une C.L.I.S. au sein de leur établissement ont été sur-représentés puis remis à leur poids dans l'échantillon.

Volet 2 : un **échantillon national représentatif de 250 élus de communes de plus de 5000 habitants** interrogés par téléphone. L'échantillon a été constitué d'après la méthode des quotas (taille de la commune, région). Ont été interrogés des maires, des adjoints à la scolarité ou des adjoints chargés des questions liées au handicap.

Volet 3 : un **échantillon national de 214 parents d'enfants en situation de handicap inscrits en école maternelle ou primaire ordinaire ou en demande de scolarisation en école maternelle ou primaire**. Les parents ont été contactés par le biais des associations de parents d'élèves et de personnes handicapées partenaires de l'étude ainsi que par le biais des directeurs d'école interrogés et ont répondu à l'enquête en ligne. Cet échantillon ne peut prétendre, nous le rappelons, à la représentativité statistique.



## **Le cahier des charges de la HALDE et de ses partenaires**

---

**Avec la loi du 11 février 2005** sur le handicap, le législateur introduit un véritable changement de paradigme en matière de politique d'insertion des personnes handicapées. S'appuyant sur la distinction entre handicap et déficience mise en avant notamment par l'OMS, **le handicap est dorénavant considéré comme** « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Ceci amène la société à ne pas s'interroger uniquement sur la personne et ses capacités objectives, mais bien aussi sur le caractère insérant ou non de l'environnement : accès aux transports, accès aux lieux publics, accès à l'éducation, accès aux droits de manière générale...

**Le domaine de l'éducation, comme celui de l'insertion professionnelle par ailleurs, a été spécifiquement ciblé par la loi et ses dispositifs réglementaires.** Ces dispositions privilégient la scolarisation en milieu ordinaire et posent le principe de l'inscription de tout enfant handicapé dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile, dit "de référence".

La HALDE a réalisé en 2008 un sondage sur la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap dans les établissements du premier degré. Compte tenu de l'intérêt et de l'apport de ce premier sondage, et à la demande de ses partenaires, la HALDE et la CNSA en partenariat avec l'éducation nationale ont souhaité reconduire l'opération en 2010 au sein des collèges.

## Principaux enseignements du dispositif 2008-2009 et 2010-2011

---

### *1. La scolarisation des élèves en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé invalidant : une question qui se pose dans la majorité des établissements scolaires élémentaires et des collèges*

De nombreux directeurs d'école (58%) et la plupart des principaux de collège (90%) disent être confrontés à la question de la scolarisation effective d'élèves en situation de handicap ou ayant des troubles de santé invalidant. En définissant, en adéquation avec la loi de 2005, la situation de handicap de façon large comme tout trouble de santé invalidant (qu'il soit physique, psychologique ou cognitif), de nombreux chefs d'établissement identifient au moins un de leurs élèves. **Pour autant, ces élèves ne se perçoivent pas forcément eux-mêmes comme étant en situation de handicap ni comme souffrant d'un trouble de santé invalidant** comme le montrent les résultats de l'enquête réalisée auprès des collégiens. La plupart des collégiens ayant répondu à l'enquête nous disent « ne pas se sentir handicapés ». Ce décalage de perception se produit notamment pour les cas de dyslexie.

### *2. Les directeurs d'école et plus encore les principaux de collège ont le sentiment d'être bien informés sur la loi*

**Les principaux de collège comme les directeurs d'écoles se déclarent spontanément bien informés sur la loi du 11 février 2005** instaurant comme règle la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap. Soulignons cependant qu'il existe sur ce point, comme dans l'ensemble de l'enquête, davantage d'interrogations de la part des directeurs d'écoles, 17% d'entre eux faisant part de leur incompréhension à l'égard de la mise en œuvre de certaines dispositions de la loi, interrogation partagée par seulement 4% des principaux de collège. De façon générale, **les principaux de collège se montrent plus positifs et optimistes sur la scolarisation dans leurs murs d'élèves en situation de handicap que les directeurs d'écoles élémentaires**. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés : les moyens du collège sont peut-être plus importants, les élèves dont la situation est plus compliquée ne sont peut-être pas scolarisés en collège ou encore la dimension plus administrative de la fonction de principal de collège peut expliquer la vision différente de celle des directeurs d'école plus souvent proches de l'enseignement.



### ***3. Une adhésion au principe de la scolarisation en milieu ordinaire des élèves handicapés mais une retenue sur le caractère prioritaire de cet enjeu au sein de leur mission***

Les chefs d'établissement interrogés adhèrent très majoritairement au **principe de privilégier la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire** (88% des directeurs d'école et 95% des principaux de collège).

Pour ce faire, les principaux de collège sont favorables au principe de formation spécifique des enseignants à l'accueil des élèves handicapés, mais ils ne sont qu'une courte majorité (54%) à en avoir déjà demandé dans leur établissement, ce qui peut s'expliquer par le fait que ces principaux jugent cette question certes importante, mais pas prioritaire (18% jugent ces formations prioritaires et 67% importantes mais pas prioritaires). Les directeurs d'école faisaient part en 2008 de la même retenue quant au caractère prioritaire de l'enjeu global de faire progresser la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. (25% des directeurs d'école considéraient cet enjeu prioritaire et 64% important mais pas prioritaire).

### ***4. Une satisfaction globale des enfants et des chefs d'établissement quant à l'organisation de cette scolarisation***

Globalement, **les collégiens en situation de handicap expriment une certaine satisfaction à l'égard de l'organisation de leur scolarité** : 83% s'en disent satisfaits. L'insatisfaction est nettement plus souvent ressentie de la part des élèves ayant une déficience intellectuelle (28% d'entre eux ne sont pas satisfaits). De leur côté, 86% des directeurs d'école qui accueillent des élèves en situation de handicap dans leur établissement ont le sentiment que la scolarisation des élèves en situation de handicap dans leur école fonctionne bien, constat partagé d'ailleurs par les principaux de collège.

### ***5. Selon ces chefs d'établissement, ce sont les équipes pédagogiques et les Auxiliaires de Vie Scolaire qui constituent le véritable pivot de l'accessibilité au collège et à ses différentes activités pour les enfants en situation de handicap.***

Pour accueillir ces élèves, **les chefs d'établissement disposent de dispositifs spécifiques**. 72% des directeurs d'école scolarisant des élèves handicapés disposent d'un ou plusieurs Auxiliaires de Vie Scolaire, 47% de dispositifs facilitant l'accessibilité, 37% d'outils pédagogiques adaptés et 23% de dispositifs de formation des enseignants. 73% des principaux déclarent disposer au sein de leur collège de l'aide d'un ou plusieurs Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), ou d'Auxiliaires de Vie Scolaire collectifs (AVS-co), ou d'autres fonctions faisant office d'AVS. 65% affirment que leur collège dispose « d'outils pédagogiques adaptés », et 61% « de locaux accessibles pour tous les élèves, quel que soit leur éventuel handicap ».



Pour œuvrer en faveur de cette insertion des élèves handicapés, **les principaux de collège interrogés sont satisfaits du fonctionnement de leur collaboration avec les différents acteurs** du domaine du handicap. Cependant, ils reconnaissent en parallèle que cette collaboration n'est pas spécialement organisée avec un réel programme de travail. **Ils sont sur ce point de la collaboration nettement plus positifs que les directeurs d'école** qui appréciaient leur relation avec les enseignants référents, les RASED, les parents d'enfants handicapés et l'équipe municipale. En revanche, la collaboration était jugée moins efficace avec les établissements médico-sociaux et avec les MDPH et méritant un renforcement.

#### ***6. Une inquiétude sur leur capacité d'accueil de la part des chefs d'établissement ne scolarisant pas d'enfant en situation de handicap***

En revanche, **58% des directeurs n'accueillant pas d'élèves handicapés ont le sentiment qu'il leur serait difficile de les accueillir**. Les difficultés matérielles d'accueil sont le plus souvent mentionnées dans les commentaires libres : accessibilité des locaux très souvent, non adaptation du matériel pédagogique, accès aux transports. **Du côté des collèges, la même incertitude se ressent** : les principaux de collège ne scolarisant pas d'élèves handicapés sont seulement 52% à déclarer qu'ils pourraient aujourd'hui accueillir « assez facilement » dans leur collège des enfants en situation de handicap.

#### ***7. Un parcours scolaire plus difficile pour ces élèves que pour les autres.***

#### ***Les plus grandes difficultés perçues par les collégiens en situation de handicap sont liées à des aspects pédagogiques fondamentaux de la scolarisation : suivi des cours et devoirs à la maison***

**La majorité de ces collégiens ont le sentiment que l'adaptation au suivi scolaire est sensiblement plus compliquée pour eux que pour les autres élèves**. 68% estiment avoir plus de difficultés que les autres à suivre les cours et à les comprendre, 66% à faire leurs devoirs à la maison. Ce sont en effet les éléments pédagogiques qui semblent poser le plus de difficultés aux collégiens.

Autour d'un tiers des enfants en situation de handicap soulignent leur plus grande difficulté à suivre les cours d'EPS (37%) ou à se faire des amis (32%). Le stage en entreprise est lui aussi identifié comme une difficulté (30% déclarent que cela est plus difficile), malgré une proportion de non réponse élevée sur cette question (37%). Enfin, une majorité des élèves interrogés estime qu'il n'est pour eux ni plus difficile, ni plus facile que pour les autres d'accéder au collège et d'y circuler (57%) ou d'effectuer les sorties de classe (54%).

#### ***Les collégiens en situation de handicap sont plus optimistes pour leur avenir immédiat que pour leur parcours à long et moyen terme***

**Pour autant, de façon générale, les collégiens en situation de handicap se montrent relativement optimistes pour leur avenir immédiat**, qu'il s'agisse de leur réussite scolaire cette année (78%) ou leur passage dans la classe supérieure (70%). Ils se montrent relativement moins optimistes en ce qui



concerne leur avenir à long terme : 60% sont optimistes pour choisir les études qui leur conviennent, et une proportion égale (60%) est optimiste pour choisir une orientation professionnelle qui leur convienne (60%). Enfin, les élèves se montrent **nettement moins optimistes en ce qui concerne leur avenir à moyen terme, à savoir la fin de leur parcours au collège** : 58% sont optimistes pour leur possibilité de trouver un stage en entreprise en fin de troisième, et 49% pour leur passage au lycée. Les plus pessimistes sont systématiquement les enfants souffrant de déficience intellectuelle.

Dans ce contexte, 77% des élèves interrogés ont indiqué qu'ils souhaitaient poursuivre leur scolarité au lycée après le collège, contre seulement 20% ne le souhaitant pas. Cette proportion moyenne masque des disparités importantes en fonction du type de déficience : 89% des enfants souffrant de troubles moteurs souhaitent poursuivre au lycée, contre seulement 75% de ceux souffrant de troubles cognitifs et 50% de troubles intellectuels.

### **8. La scolarisation en milieu ordinaire reste un idéal pour les élèves**

**Finally, 74% des collégiens en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire interrogés ne souhaiteraient pas être scolarisés autrement.** 92% des élèves interrogés déclarent qu'il est important pour eux d'être scolarisés dans un collège ordinaire, dont les trois quarts (75%) qui disent même que cela est « très important ». Cet attachement est exprimé par l'ensemble des collégiens, quel que soit leur type de handicap.

A la question ouverte leur demandant de justifier leur opinion, les collégiens répondent de façon quasiment unanime qu'ils souhaitent avant tout être considérés comme les autres élèves, voire qu'ils ne se sentent pas handicapés. L'un des élèves décrivant cela de façon imagée « ce n'est pas parce qu'un gâteau ne rentre pas de la moule qu'il n'est pas bon ! ». Dans une moindre mesure, certains expliquent que cela leur permet de progresser en niveau scolaire. Enfin, d'autres expriment le souhait de s'habituer à une socialisation avec des personnes valides « comme dans la vie de tous les jours ».

**En revanche, cela ne peut se faire que dans un environnement adapté : 25% de ces collégiens exprimant leur attente de pouvoir disposer de davantage d'accompagnement humain de la part d'un Auxiliaire de Vie Scolaire.**

**Au final :**

**Pour ceux qui ont réussi à intégrer le milieu ordinaire et qui sont interrogés dans le cadre de cette enquête, le bilan global est plutôt positif et permet de souligner que :**

- **le droit à la scolarisation en milieu ordinaire voulu par la loi apparaît comme un idéal par un grand nombre de professionnels et d'enfants ;**
- **de nombreux chefs d'établissements du 1<sup>er</sup> degré et du collège ont été confrontés à la question de la scolarisation d'élèves en situation de handicap et ils ont globalement le sentiment que cette scolarisation fonctionne bien dans leur établissement ;**



- les parents d'enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire en 1<sup>er</sup> degré interrogés sont également plutôt satisfaits de la scolarisation de leur enfant ;
- les collégiens en situation de handicap se déclarent aussi plutôt satisfaits de leur scolarisation.

Cependant, au-delà de ce constat partagé, le bilan laisse apparaître également des faiblesses et des attentes :

- en premier lieu ce bon fonctionnement doit beaucoup aujourd'hui, aux dires des acteurs concernés, à l'implication de chacun et à l'invention de solutions au cas par cas. La loi est vécue comme un levier dans son affirmation des principes mais peu adaptée à la gestion des situations réelles ;
- les inquiétudes ne sont de fait pas levées, ainsi les chefs d'établissements, n'ayant pas été confrontés à la scolarisation d'élèves en situation de handicap, appréhendent de l'être, n'ayant pas le sentiment d'y être préparés ;
- des besoins d'accompagnement sont exprimés par tous,
  - d'une part, les collégiens font part de difficultés accrues, ressenties en avançant dans la scolarité, concernant l'acquisition du socle commun de connaissances et en particulier la compréhension des cours et le suivi des devoirs à la maison,
  - d'autre part, 25% de ces collégiens souhaiteraient disposer de plus d'accompagnement humain de la part d'auxiliaires de vie scolaires ;
  - enfin, le besoin de personnel d'accompagnement est également exprimé par les chefs d'établissement avec celui de disposer de formations au handicap à destination des équipes pédagogiques.



## SONDAGE SUR LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN ÉLÉMENTAIRE ET AU COLLÈGE

N°1001198 – Mars 2011

2, rue de Choiseul • CS 70215 • 75086 Paris Cedex 02  
Tél. : (33) 01 44 94 40 00 • Fax : (33) 01 44 94 40 01

[www.csa.eu](http://www.csa.eu)

SA au capital de 1 571 600 € • Siren 308 293 430 • RCS Paris : 308 293 430 • APE 741 E  
TVA intracommunautaire FR 46 308 293 430

## ↘ Dispositif 2010-2011 au collège :

Etude exclusive CSA / HALDE / CNSA :

Volet 1 : interrogation d'un échantillon national représentatif de 300 principaux de collège. L'échantillon a été constitué d'après la méthode des quotas (statut de l'établissement public/privé, région, taille d'agglomération, présence d'U.L.I.S. ou non). L'interrogation a été effectuée par téléphone du 15 au 20 décembre 2010.

Volet 2 : consultation auto-administrée en ligne auprès de collégiens en situation de handicap scolarisés au sein des 308 collèges de l'échantillon du volet 1. La consultation a été réalisée du 7 au 20 février 2011. 308 élèves y ont participé.

L'enquête se poursuivra par une interrogation des parents de ces collégiens et par une interrogation en entretien qualitatif d'enfants, de parents et de professionnels œuvrant en faveur de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

## ↘ Dispositif 2008-2009 en maternelle et primaire :

Etude exclusive CSA-OXALIS pour la HALDE en trois volets :

Volet 1 : un échantillon national représentatif de 501 directeurs d'écoles maternelles et primaires interrogés par téléphone du 12 au 21 novembre 2008. L'échantillon a été constitué d'après la méthode des quotas (Statut de l'établissement public/privé, région, taille d'agglomération, maternelle/primaire, présence de C.L.I.S. ou non). Les directeurs d'établissement disposant d'une C.L.I.S. au sein de leur établissement ont été sur-représentés puis remis à leur poids dans l'échantillon.

Volet 2 : un échantillon national représentatif de 250 élus de communes de plus de 5000 habitants interrogés par téléphone. L'échantillon a été constitué d'après la méthode des quotas (taille de la commune, région). Ont été interrogés des maires, des adjoints à la scolarité ou des adjoints chargés des questions liées au handicap.

Volet 3 : un échantillon national de 214 parents d'enfants en situation de handicap inscrits en école maternelle ou primaire ordinaire ou en demande de scolarisation en école maternelle ou primaire. Les parents ont été contactés par le biais des associations de parents d'élèves et de personnes handicapées partenaires de l'étude ainsi que par le biais des directeurs d'école interrogés et ont répondu à l'enquête en ligne.

## **Fiche technique du sondage**

- I. **La scolarisation effective des élèves en situation de handicap au 1<sup>er</sup> degré et au collège et l'adhésion au principe de la loi des différents acteurs**
- II. **L'organisation concrète de cette scolarisation**
- III. **Les difficultés rencontrées par les différentes parties prenantes**
- IV. **Les attentes, les points d'amélioration**
- V. **Les perspectives d'avenir**

## **I. La scolarisation effective et l'adhésion au principe de la loi**

*Niveaux déclarés par les principaux de collège interrogés*

Scolarise au moins un élève en situation de handicap : 90%

Moyenne : 9 élèves en situation de handicap sont scolarisés par collège

Dont :

-22% des principaux scolarisent au moins un élève en situation de handicap en ULIS (3 en moyenne par collège)

-16% scolarisent au moins un élève en situation de handicap en SEGPA (2 en moyenne par collège)

-82% scolarisent au moins un élève en situation de handicap en classe ordinaire (5 en moyenne par collège)

*Niveaux déclarés par les directeurs d'écoles du 1<sup>er</sup> degré interrogés*

Comptabilise au moins un élève en situation de handicap inscrit à l'école élémentaire : 58%

Scolarise effectivement au moins un élève en situation de handicap : 54%

Moyenne : 2 élèves en situation de handicap sont scolarisés par école (maternelle et primaire)

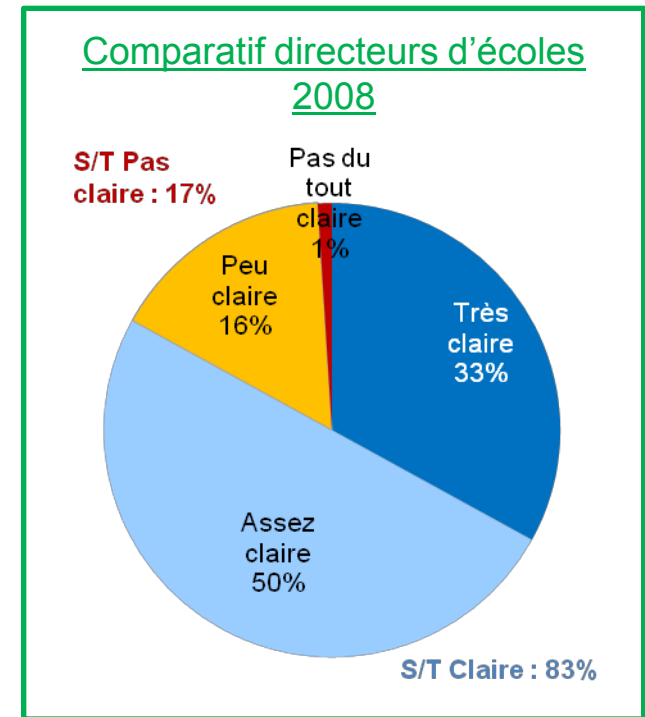
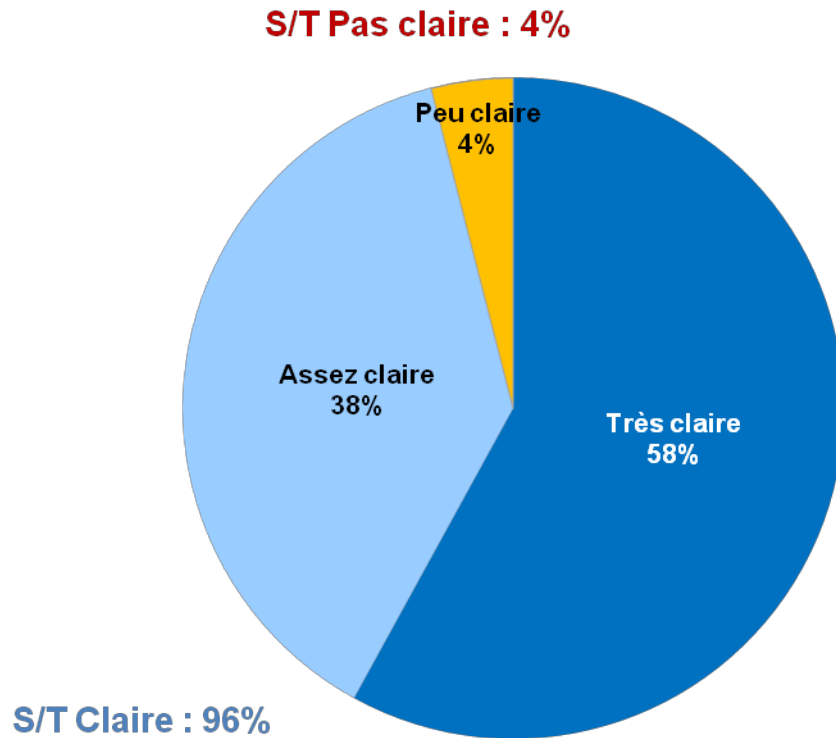
Dont :

-13% des directeurs scolarisent au moins un élève en situation de handicap en CLIS

-93% scolarisent au moins un élève en situation de handicap en classe ordinaire

Aux principaux

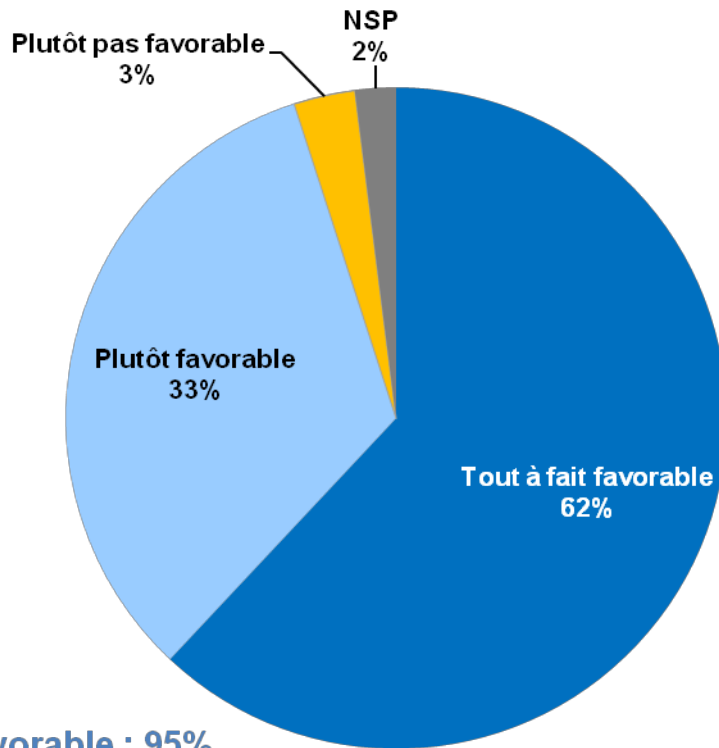
- ➔ Vous savez que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 interdit le refus d'inscription de la part d'un directeur d'établissement et ouvre prioritairement un droit à la scolarisation de tous les enfants handicapés dans l'établissement scolaire ordinaire de leur secteur. Diriez-vous que vous avez une idée très claire, assez claire, peu claire ou pas du tout claire des obligations et responsabilités qui vous incombent dans le cadre de cette loi ?



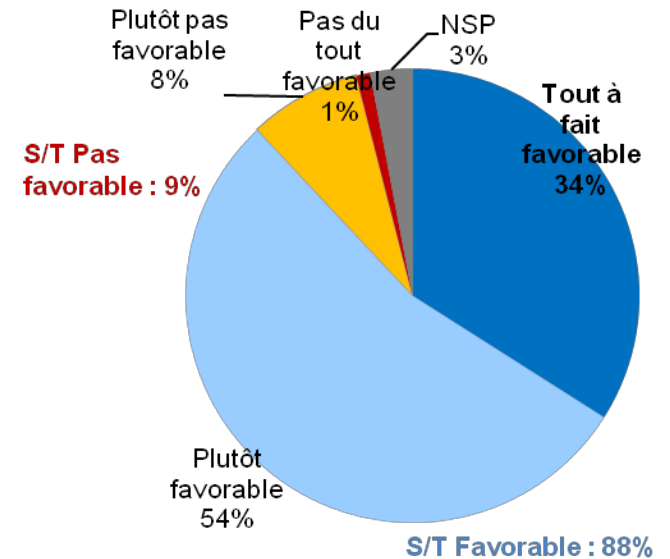
Aux principaux

➔ Vous-même êtes-vous tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout favorable au principe de vouloir scolariser les jeunes en situation de handicap le plus souvent possible en milieu ordinaire ?

**S/T Pas favorable : 3%**



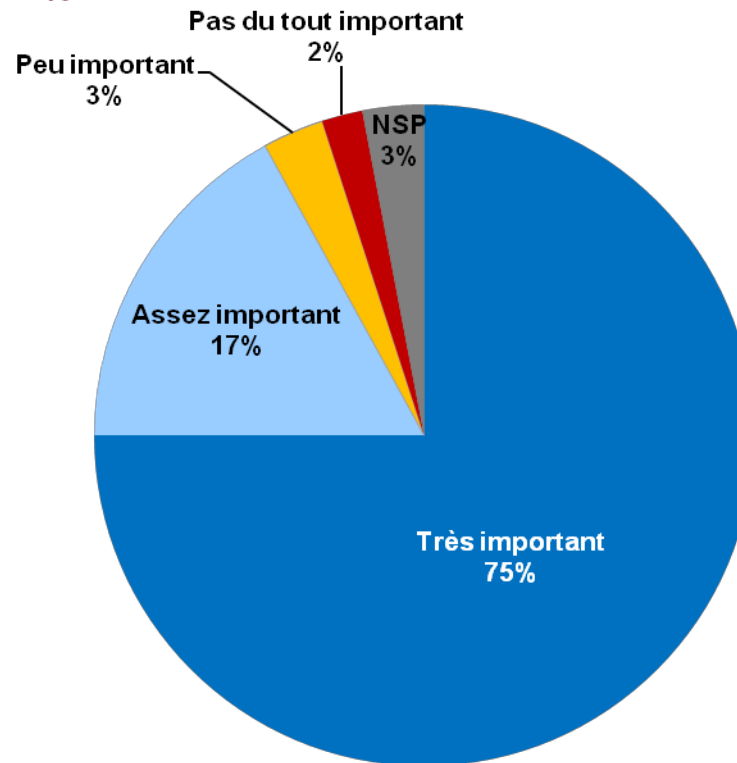
Comparatif directeurs 2008



Aux collégiens en situation de handicap

➔ Est-ce très important, assez important, peu important ou pas du tout important pour vous d'être scolarisé dans un collège ordinaire ?

**S/T pas important : 5%**



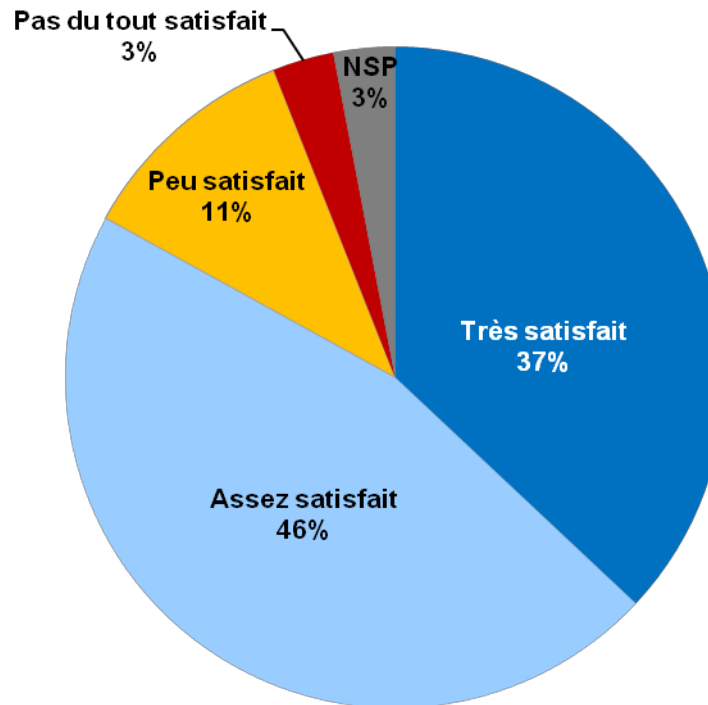
**S/T important : 92%**

## **II. L'organisation de cette scolarisation**

Aux collégiens en situation de handicap

➔ Globalement, êtes-vous aujourd'hui très satisfait, assez satisfait, peu satisfait ou pas du tout satisfait de l'organisation de votre scolarité ?

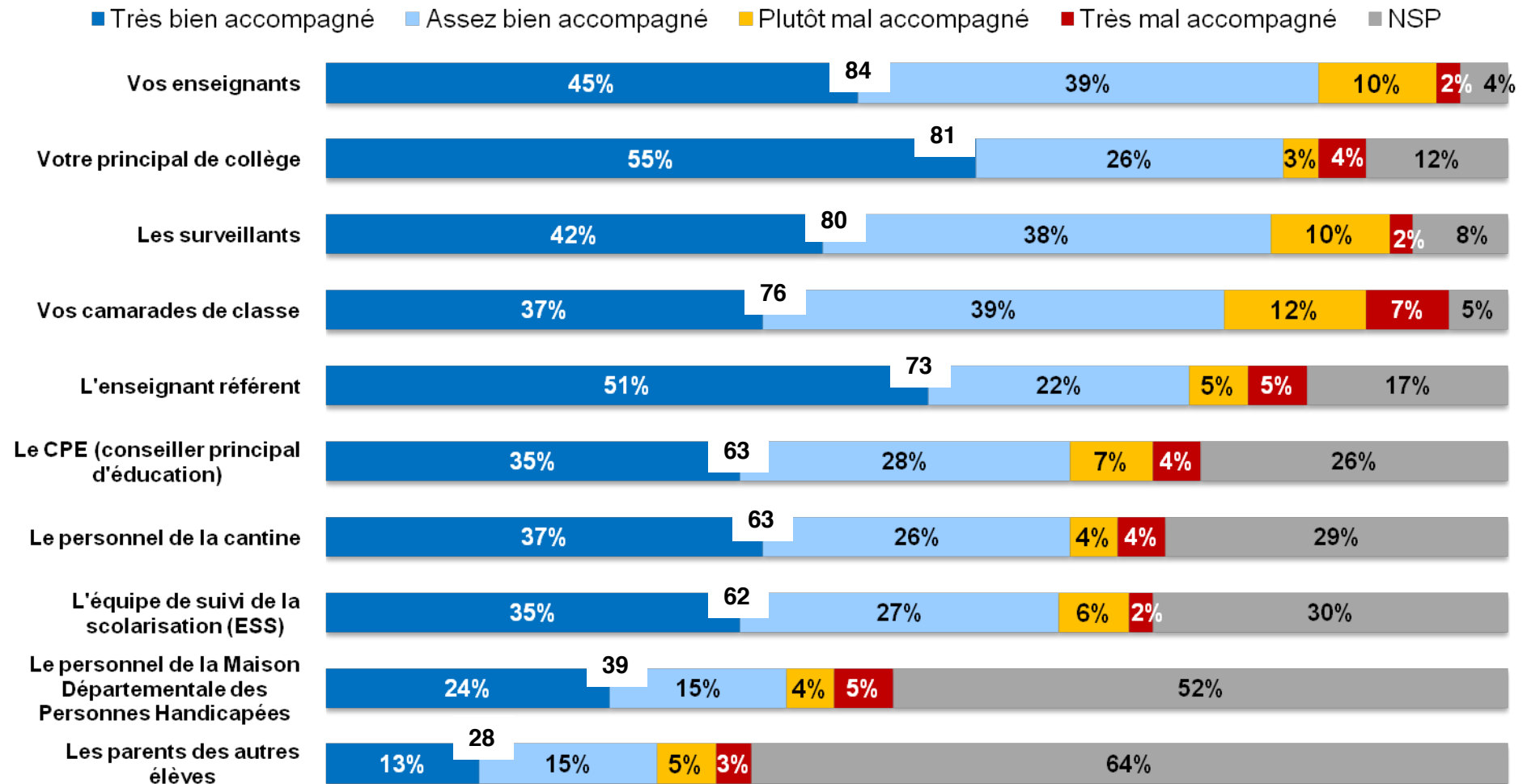
**S/T pas satisfait : 14%**



**S/T satisfait : 83%**

Aux collégiens en situation de handicap

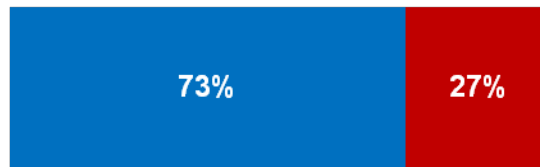
➔ Avez-vous le sentiment, en tant que collégien en situation de handicap ou ayant des troubles de santé, d'être très bien accompagné, assez bien accompagné, assez mal accompagné ou très mal accompagné par chacune des personnes suivantes ?



Aux principaux qui scolarisent des élèves en situation de handicap, soit 90% de l'échantillon

## ➔ Au sein de votre collège, disposez-vous... ?

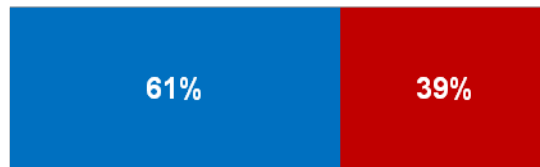
de l'aide d'un ou plusieurs Auxiliaire de Vie Scolaire Individuelle (AVSI), ou d'Auxiliaires de Vie Scolaire collectifs (AVS-co), ou d'autres fonctions faisant office d'AVS (comme les assistants d'éducation, les emplois de vie scolaire, les contrats d'accompagnement dans l'emploi...)



d'outils pédagogiques adaptés



de locaux accessibles pour tous les élèves, quel que soit leur éventuel handicap



■ Non ■ NSP

### Comparatif directeurs 2008

d'un ou plusieurs AVSI (auxiliaire de vie scolaire individuelle), d'un ou plusieurs AVSco...



de dispositifs rendant votre école accessible aux élèves en situation de handicap



d'outils pédagogiques adaptés



de dispositifs de formation des enseignants

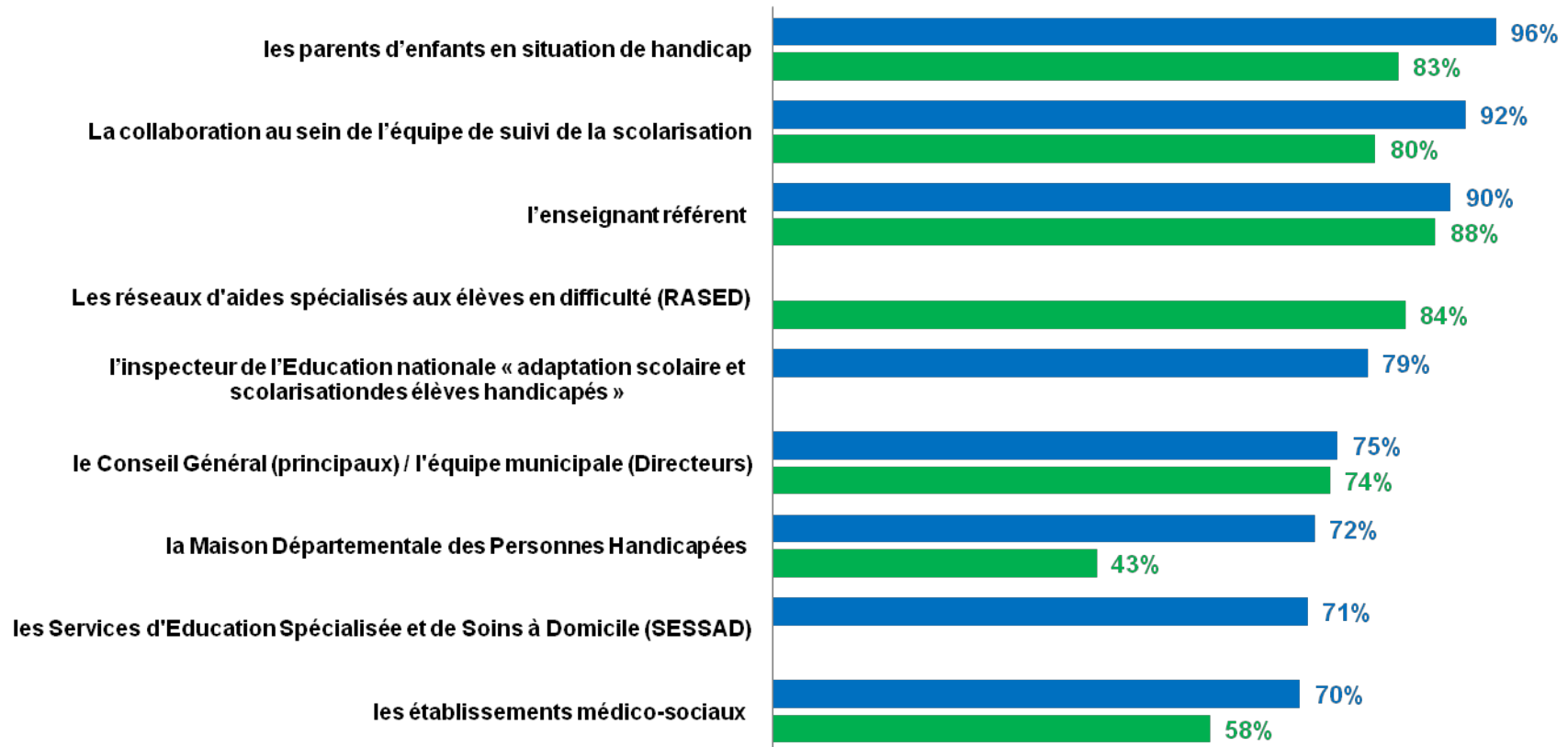


Aux chefs d'établissement qui scolarisent des élèves en situation de handicap

➔ Avez-vous le sentiment que la collaboration entre les acteurs suivants dans le domaine du handicap fonctionne très bien, assez bien, assez mal ou très mal ? Entre votre collège et ... / Entre votre école et...

En % de « fonctionne bien »

■ Principaux 2011  
■ Directeurs 2008 \*

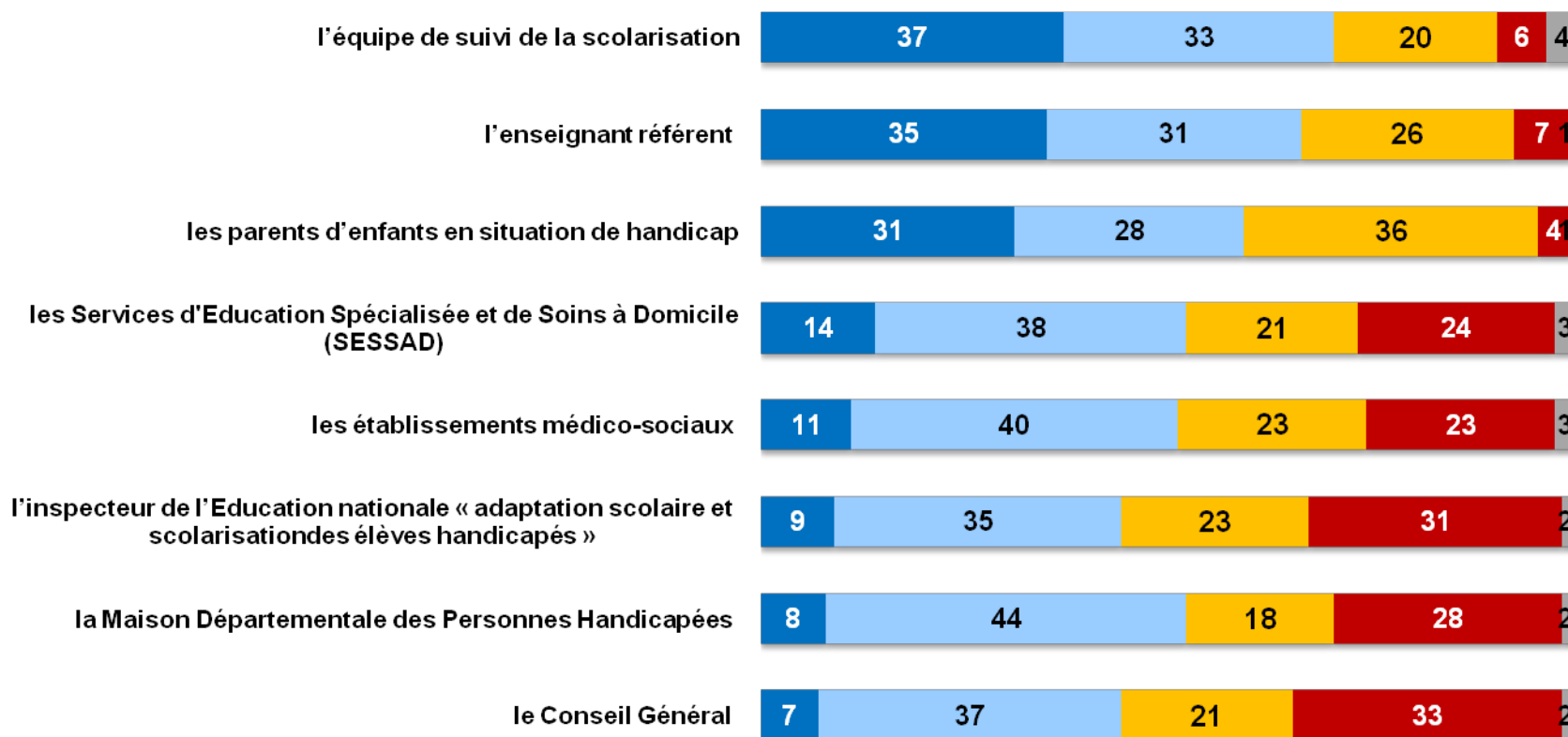


Total supérieur à 100, l'interviewé ayant pu donner plusieurs réponses

Aux principaux scolarisant des élèves en situation de handicap

➔ Laquelle de ces formules correspond le mieux aux types de relation que votre collège entretient avec... ?

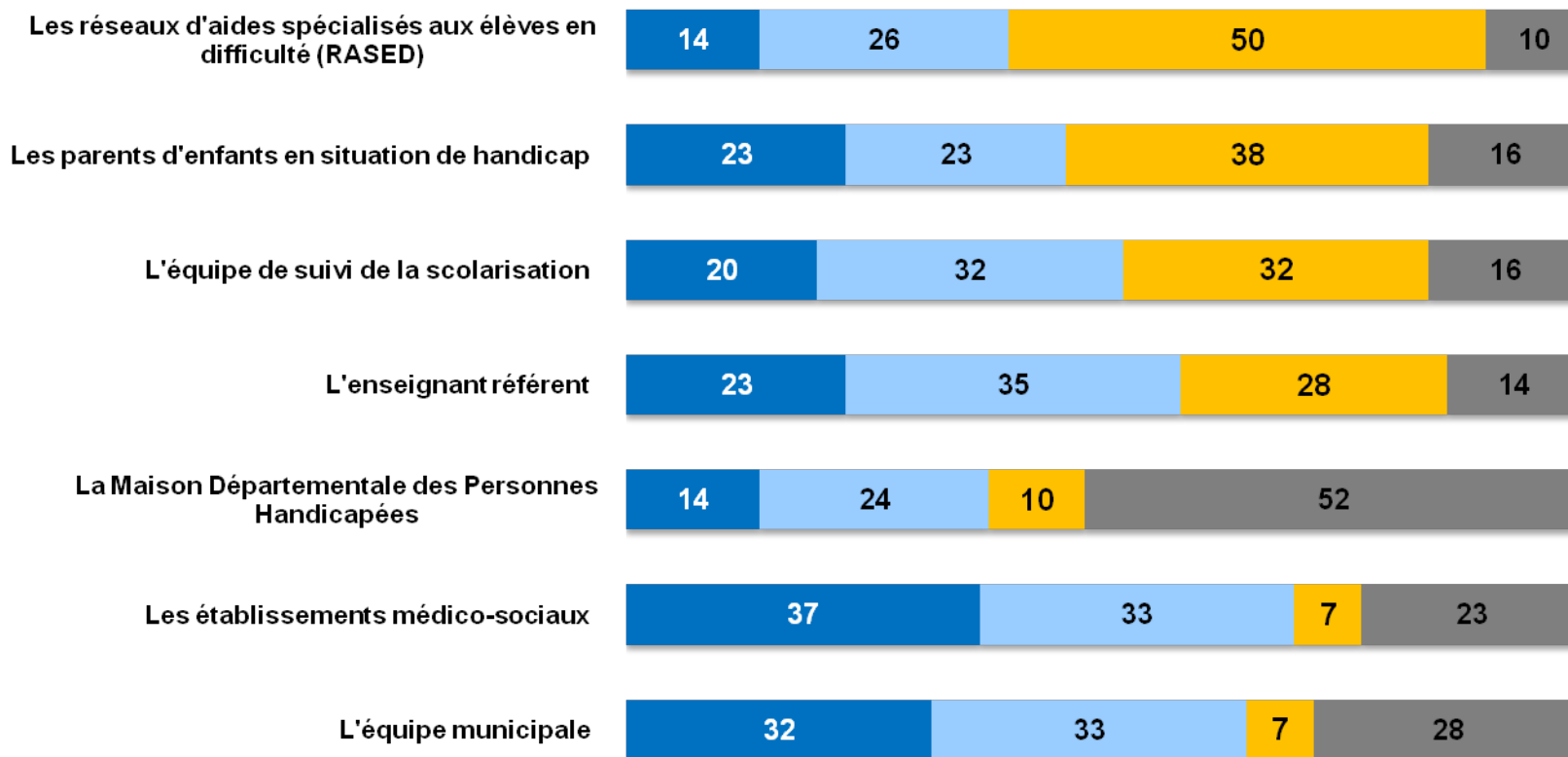
- Vous avez un programme de travail
- Vous travaillez sur des projets de façon ponctuelle
- Il vous arrive de vous rencontrer
- Vous n'avez aucun contact
- NSP



Aux principaux scolarisant des élèves en situation de handicap

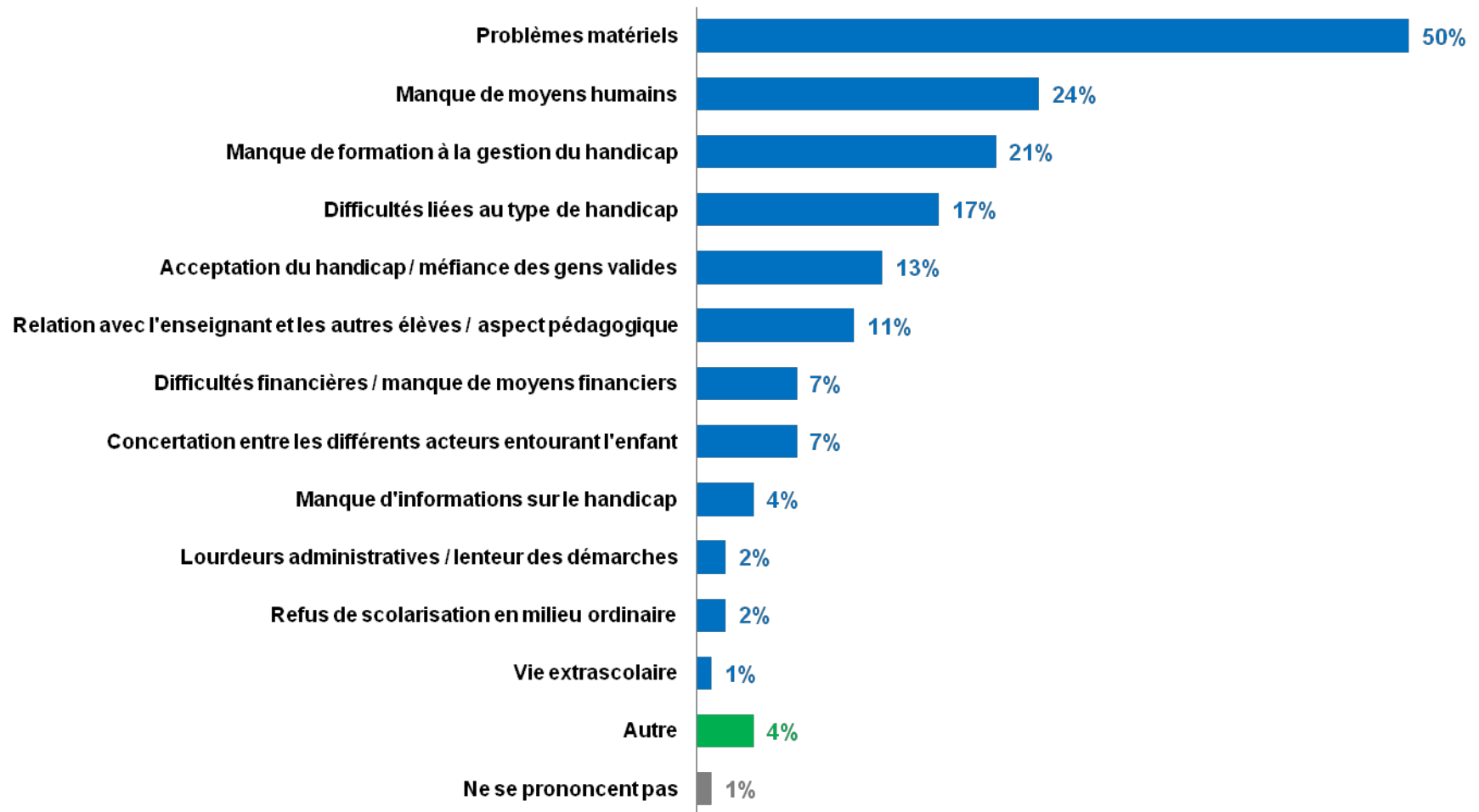
➔ Laquelle de ces formules correspond le mieux aux types de relation que votre école entretient avec... ?

- Vous avez un programme de travail
- Vous travaillez sur des projets de façon ponctuelle
- Il vous arrive de vous rencontrer
- NSP



### **III. Les difficultés rencontrées**

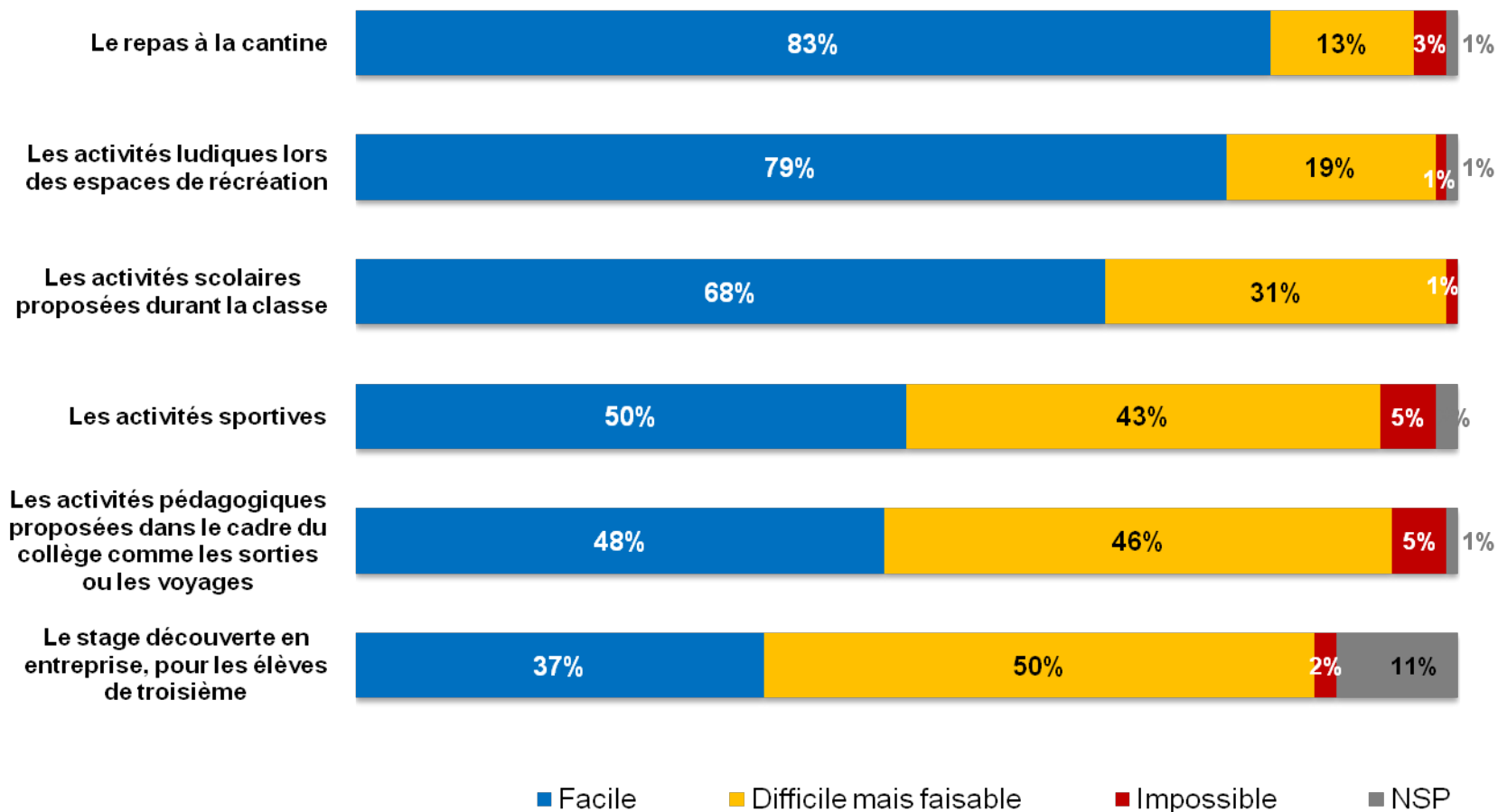
➤ Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées / que vous rencontreriez selon vous pour scolariser les élèves handicapés dans votre collège ? *(question ouverte réponses spontanées)*



Total supérieur à 100, l'interviewé ayant pu donner plusieurs réponses

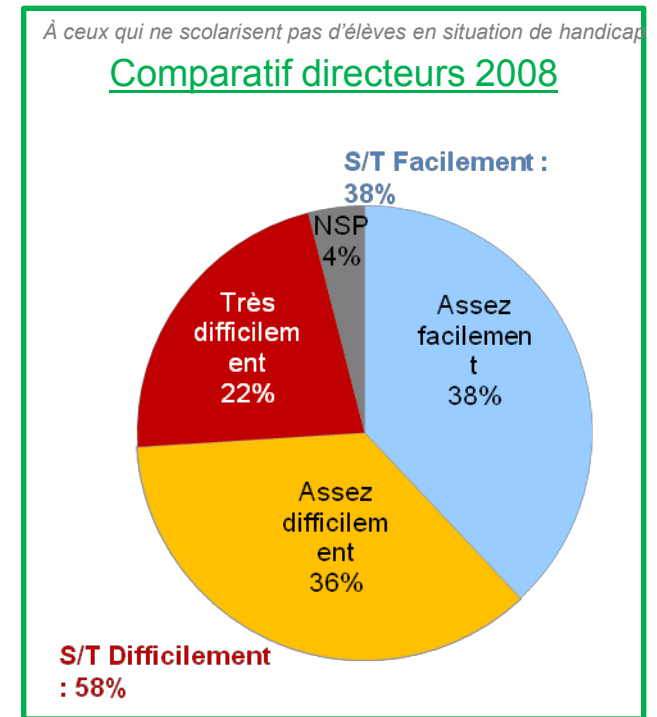
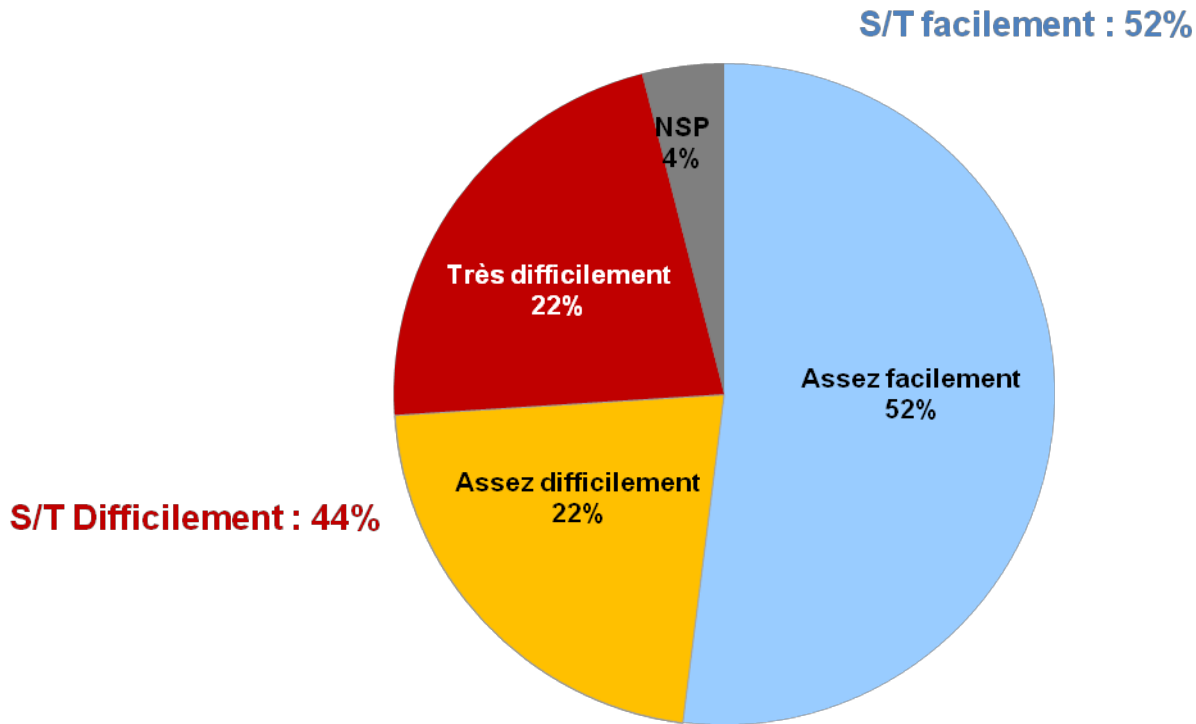
Aux principaux qui scolarisent des élèves en situation de handicap

➔ Diriez-vous qu'il est aujourd'hui facile, difficile mais faisable, ou impossible pour les élèves handicapés dans votre établissement de participer aux activités suivantes ?



À ceux qui ne scolarisent pas d'élèves en situation de handicap, soit 10% de l'échantillon

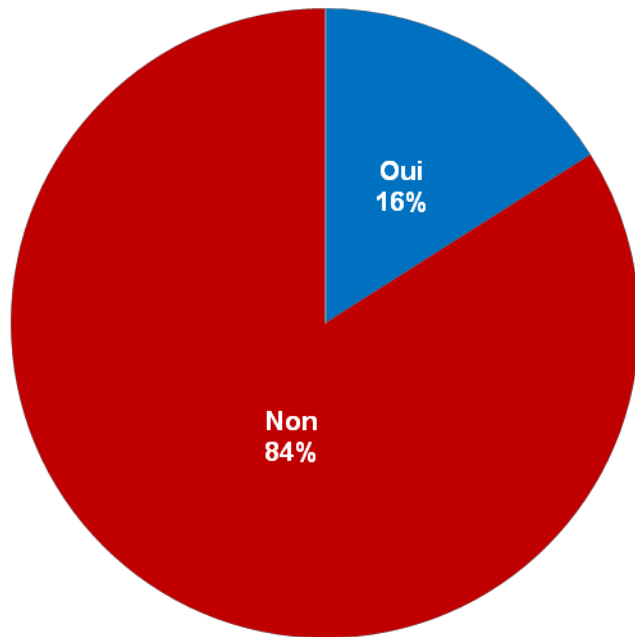
➔ Avez-vous le sentiment que vous pourriez aujourd'hui accueillir dans votre collège des élèves en situation de handicap très facilement, assez facilement, assez difficilement, très difficilement ?



# Certains principaux ont été contraints de refuser la scolarisation d'enfants en situation de handicap

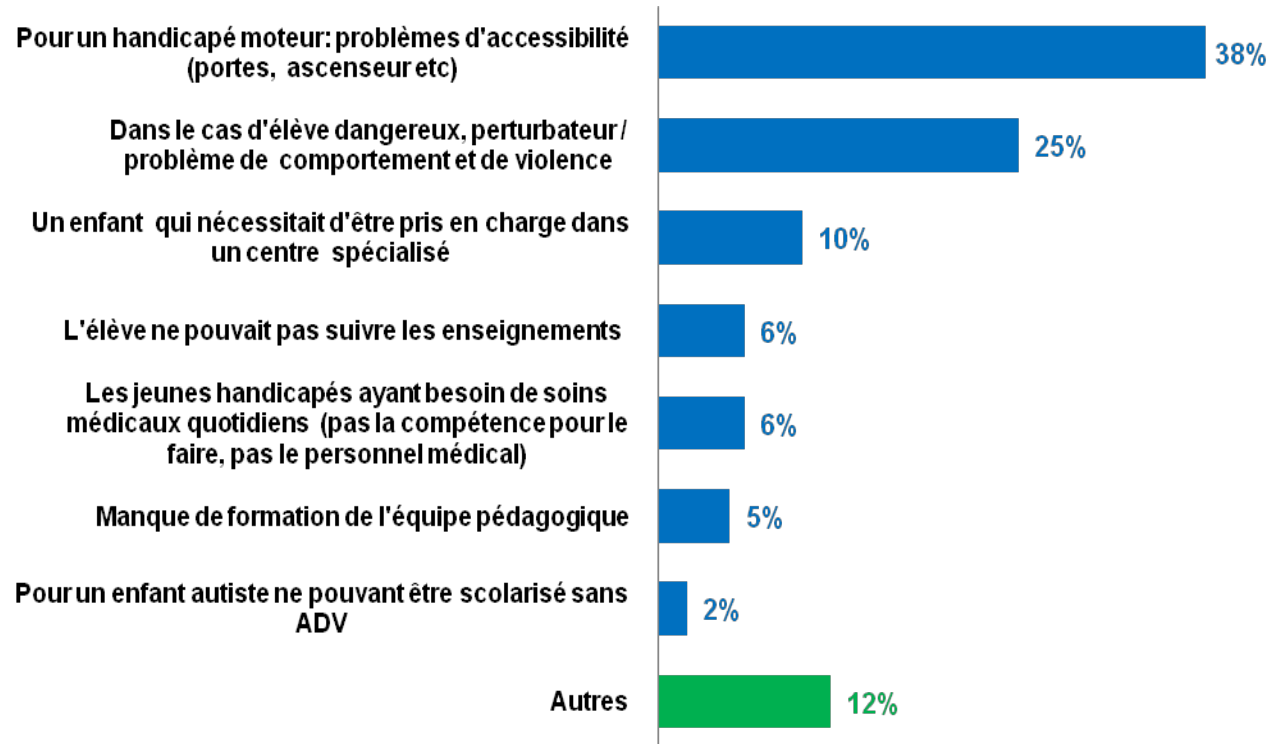
Aux principaux

➤ Avez-vous déjà été contraint de refuser ou restreindre la scolarisation d'un jeune dans votre collège à cause de son handicap ?



Aux principaux qui ont déjà été contraints de refuser la scolarisation d'un jeune à cause de son handicap, soit 16% de l'échantillon

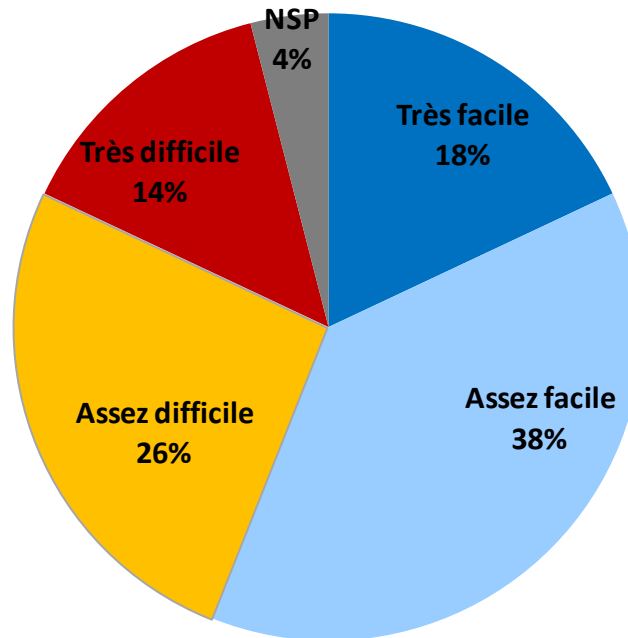
➤ Pouvez-vous me préciser quelle restriction de scolarisation et pourquoi ?



Aux collégiens en situation de handicap

➔ Globalement, avez-vous trouvé le passage de l'école primaire au collège très facile, assez facile, assez difficile, très difficile ?

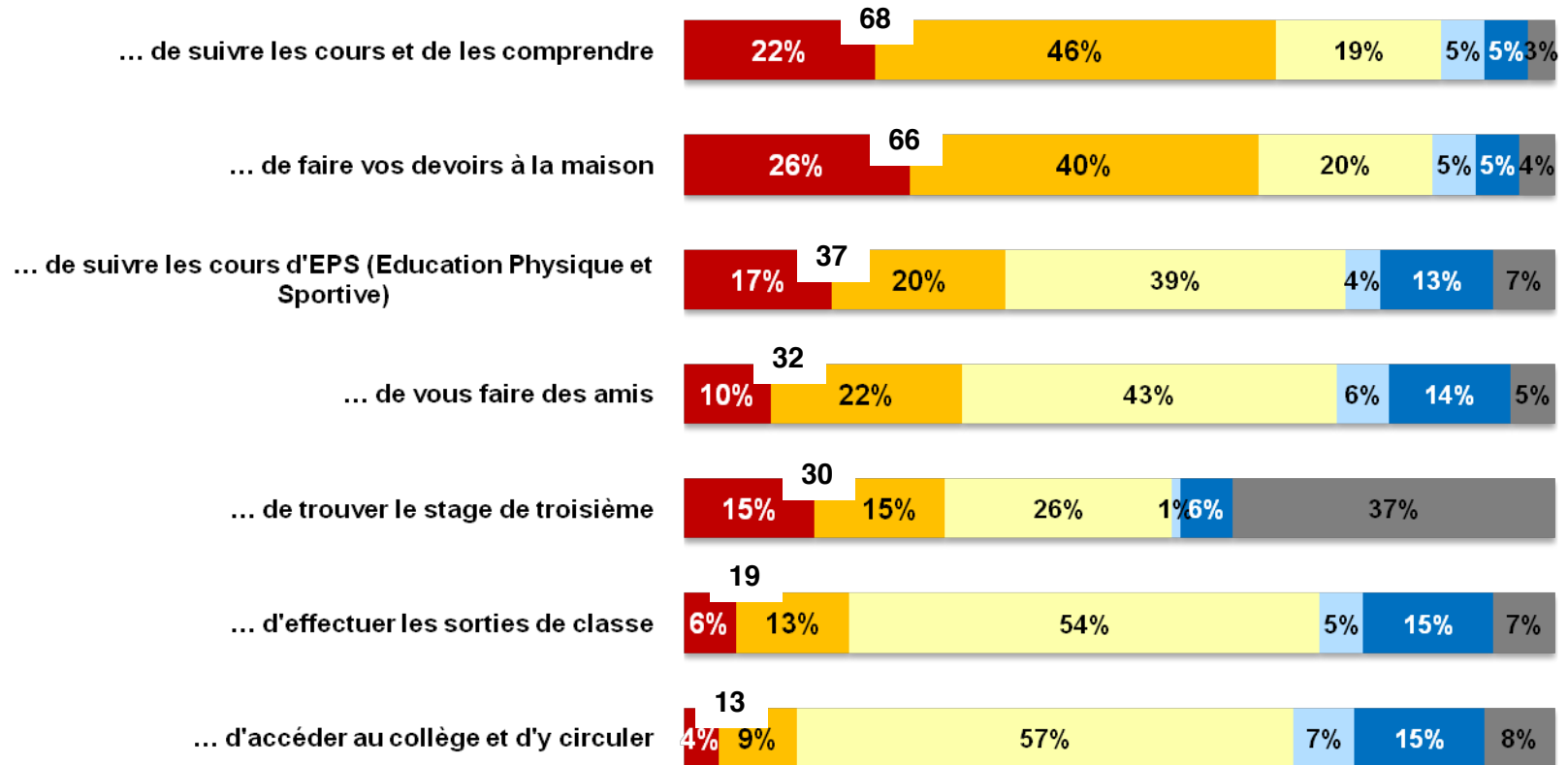
**S/T difficile : 40%**



**S/T facile : 56%**

Aux collégiens en situation de handicap

➔ Avez-vous le sentiment que c'est pour vous beaucoup plus difficile, un peu plus difficile, ni plus difficile ni plus facile, un peu plus facile, beaucoup plus facile que pour les élèves valides... ?

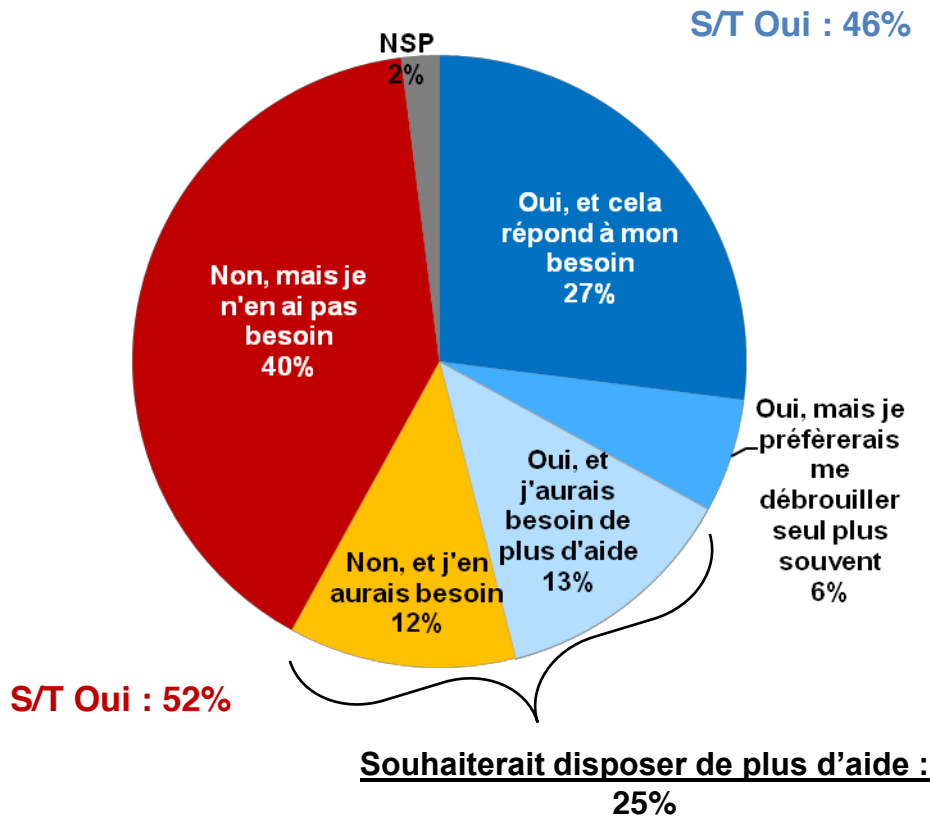


■ Beaucoup plus difficile      ■ Un peu plus difficile      ■ Ni plus difficile ni plus facile  
 ■ Un peu plus facile      ■ Beaucoup plus facile      ■ Ne se prononcent pas

## **IV. Les attentes, les points d'amélioration**

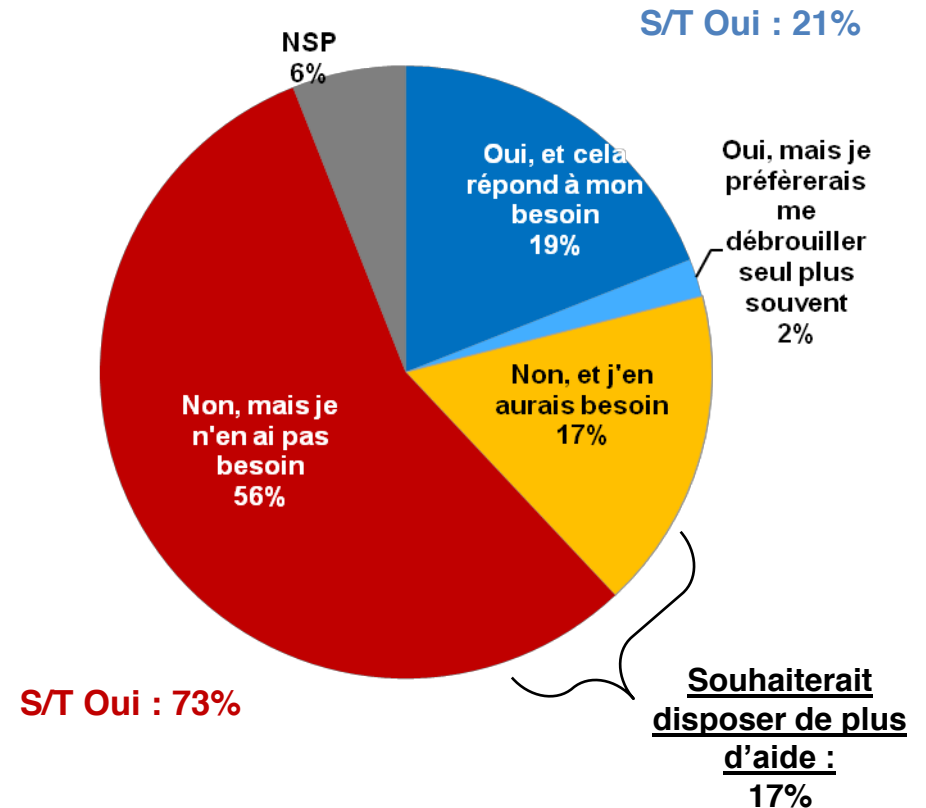
Aux collégiens en situation de handicap

➔ Disposez-vous de l'accompagnement de la part d'un auxiliaire de vie scolaire pour le collège ?

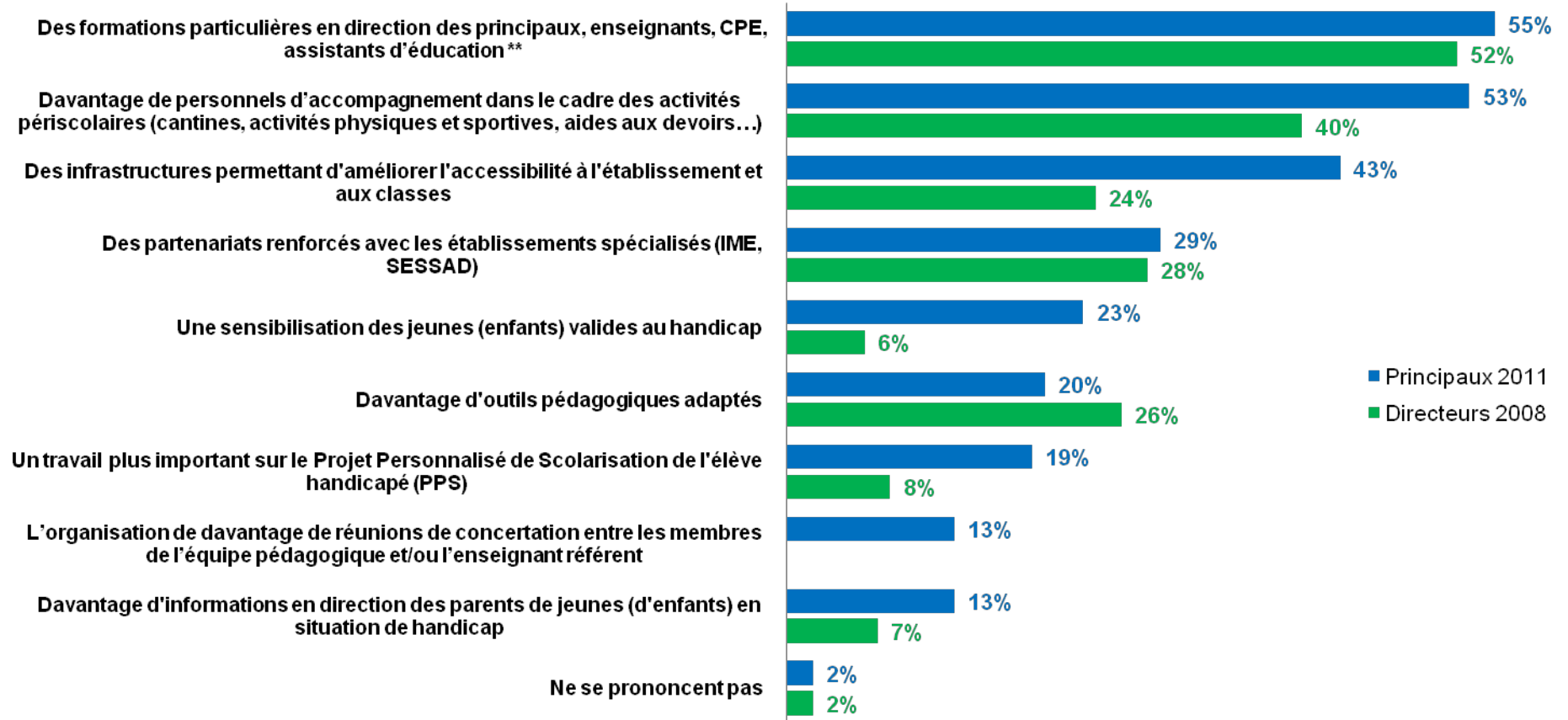


Aux collégiens en situation de handicap

➔ Disposez-vous de l'accompagnement de la part d'un SESSAD ?



➤ Parmi les éléments suivants, lesquels vous semblent aujourd'hui prioritaires pour améliorer la scolarisation effective des élèves en situation de handicap dans votre collège/école ?



Total supérieur à 100, l'interviewé ayant pu donner plusieurs réponses

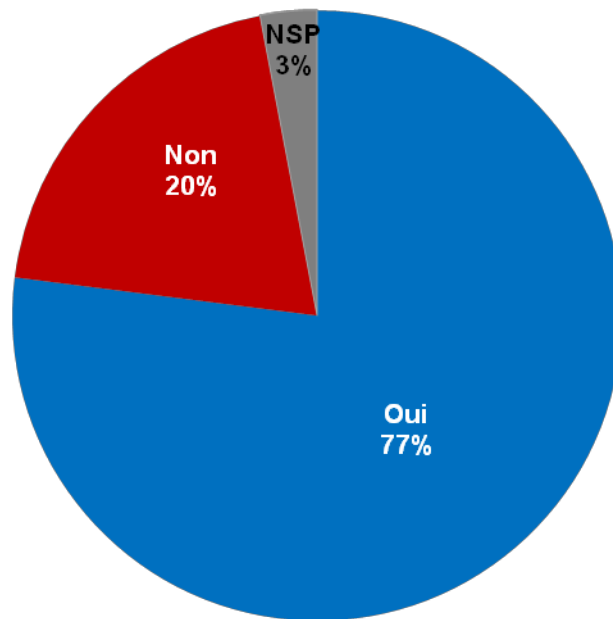
\*\* En 2008, le premier item était « Des formations particulières en direction des enseignants et directeur »

## V. Les perspectives d'avenir

# Plus de 3 collégiens en situation de handicap sur 4 souhaitent poursuivre leur scolarité au lycée après le collège

Aux collégiens en situation de handicap

➔ Souhaitez-vous poursuivre votre scolarité au lycée après le collège ?



Aux collégiens en situation de handicap

➔ Je vais maintenant vous citer une série d'éléments concernant votre avenir. Pour chacun d'entre eux, vous me direz si vous êtes très optimiste, plutôt optimiste, plutôt pessimiste ou très pessimiste ?

